

**COMPTE-RENDU INTER-SYNDICAL
SNCS - SNTRS-CGT - SNPTES-UNSA**

**SESSION DE PRINTEMPS 2010
DU COMITE NATIONAL
DE LA
SECTION 38**

Membres de la section 38 :

Présents : D. Albera ; JP Albert ; M. Baussant ; JL Bonniol ; C. Bordes-Benayoun ; M. Bordigoni ; R-D. Breseghello ; E. Claverie ; JP Colleyn ; Benoît Fliche ; C. Fortier ; A. Guillou ; Y. Goudineau ; S. Houdart ; O. Journet Diallo ; O. Leservoisière ; Gilles Tarabout ; Charles Ramble ; Sandrine Revet

Excusés : J. Bouju, C. Finetin

La séance commence par des discussions focalisées sur deux points :

- la présélection au concours Chercheur,
- la PES (Prime d'Excellence Scientifique).

14h00 reprise : accueil de JF Gossiaux, Directeur Scientifique Adjoint (chargé de la section 38)

14h30 accueil de P. Bourdelais, entré en fonction le 15 avril 2010 comme Directeur par intérim de l'INSHS (Institut des Sciences Humaines et Sociales)

Intervention de Monsieur Bourdelais.

1. Sur la politique de la recherche, de l'enseignement supérieur, émerge l'alliance SHS où le CNRS va prendre sa place dans un rapprochement avec les universités comme partenaire. Le CNRS devrait avoir un rôle important dans l'alliance, puisqu'il est prévu d'alterner présidence et vice-présidence entre CNRS et CPU.

Les actions dans le court terme: le taux de remplacement des personnels est de 0,6 dans les 2 dernières années pour les INSHS alors qu'il a pu atteindre jusqu'à 4 dans d'autres Instituts.

25 à 33 % des It et chercheurs partent à la retraite dans les 4 ou 5 ans, il s'agit de tenter d'aboutir à un taux de remplacement de 1. C'est un objectif. Dans le contexte actuel, où l'on doit faire une anticipation UMR par UMR pour les départs à la retraite, labintel est devenu un outil efficace. Parallèlement, il s'agira de mettre en place des thématiques transversales pour rendre plus visibles les réponses à la demande sociale, telles que la place et le rôle de la connaissance et du savoir dans les civilisations ; le rapport à l'autre et la globalisation ; les nouveaux modes de gouvernance; le fonctionnement des sociétés de la communication.

Il n'y a pas de souhait de modifier la cartographie des comités nationaux.

La montée des interrogations sur la pertinence à maintenir l'union entre humanités et sciences sociales est plus inquiétante et revenir à une segmentation serait préjudiciable à l'interdisciplinarité dans nos UMR et disciplines.

En termes d'exercices pratiques:

- la première décision a été de couper de moitié le budget de soutien aux colloques et de le transférer aux revues. Ce qui peut contribuer à soutenir les revues de niveau national à visée internationale, qui sont l'objectif du CNRS. Cela permettra au CNRS de concentrer tout son soutien à ces revues qui manquent encore parfois de visibilité internationale et de se lancer dans une politique de traduction.
- Outre les grandes plateformes numériques dans lesquelles l'alliance aura son rôle, cette politique de la traduction est à aborder.

• Les PEPS: Il s'agit d'anticiper et de faire deux sessions, fin octobre et fin janvier. Les PEPS sont un outil de politique scientifique intéressant et efficace pour faire redémarrer certains secteurs. Ils peuvent être un outil de collaboration avec les partenaires. Un des caractères importants du PEPS est qu'il est interdisciplinaire.

La structuration du milieu va être forte du fait du grand emprunt, des laboratoires et des initiatives d'excellence. A moyen terme, le CNRS ne sera plus engagé en dehors de ces trois familles. Les SHS doivent avoir un accès significatif au grand emprunt, autour de propositions d'ampleur sur une thématique nouvelle et ambitieuse, rassemblant 3 ou 4 UMR avec un volet formation et postdoc important.

⇒ *Commentaire : Le désengagement du CNRS s'appliquerait donc immédiatement à toutes les unités non classées comme « laboratoires d'excellence », catégorie pour l'instant assez floue et sur laquelle peu de précisions sont données par la direction, hormis leur caractère interdisciplinaire, leur capacité à articuler plusieurs domaines relevant d'unités actuellement distinctes, leur engagement dans la formation, et enfin des programmes « d'excellence » définis seulement en termes superlatifs (l'ampleur, la nouveauté, l'ambition). D'autre part, au cours d'une autre réunion (Conseil scientifique de l'Insh, 4juin), le directeur de l'Inshs a précisé que la mobilisation doit se faire avant la fin d'année pour se penser en tant que « laboratoire d'excellence » et que c'est le projet intellectuel qui doit conduire à la recherche de partenaires et non l'inverse.*

Puis P. Bourdelais annonce la création de trois ou quatre **médailles de l'innovation**. Les IT seront concernés.

Questions:

1. *Sur le renouvellement des personnels ITA et le risque d'un remplacement de 1 pour 2.*

PB: personne ne le sait pour l'instant. Si nous y sommes soumis, on peut dresser la table de mortalité des UMR. C'est sur les profils des postes et l'utilité réelle des postes qu'il aura à se battre.

2. *Sur l'échelle de la recherche, si le CNRS ne s'engage plus que sur des projets à grande échelle, comment ça se fera à l'échelle macro pour des disciplines comme la nôtre?*

PB: il y a des disciplines dans lesquelles les pratiques sont restées plus traditionnelles, mais il faut essayer de faire articuler cela avec de grands projets. Il faut revenir à un projet en équipe et pluridisciplinaire qui ne soit pas qu'un projet d'affichage.

3. *sur les UMIFRE, quelle sera la politique de l'institut?*

PB: Ce sont des instituts mixtes avec deux tutelles, qui ne sont pas au même niveau, un organisme de recherche et un ministère de droit régalien. La pression du MAE sera d'en fermer ; donc ce sera soit la logique de la présence française, soit une logique scientifique qui consistera à montrer en quoi une structure française présente est indispensable pour porter tel type ou tel type de recherche.

4. *Sur le campus de Condorcet.*

PB: il va falloir déterminer les équipes cnrs qui partiront au campus Condorcet.

5. *Sur la politique au niveau des coloriages et des fléchages.*

PB: Il faut la maintenir et la renforcer mais pas partout. C'est nécessaire de la maintenir pour éviter la fin de certaines UMR. Les coloriages sont un outil, ce n'est pas une politique.

6. *Sur les primes.*

Certaines sections ont fait remonter des propositions - les sections s'exprimeront d'abord ; les

membres extérieurs sont prévus dans le décret, ils décideront *in fine*. Cette année, cela se fera entre l'INSHS et la présidence des sections. L'idée serait que ça passe devant les sections à partir de l'année prochaine.

⇒ Voir ci-dessous la motion sur la PES

EMERITAT - 1ERE DEMANDE

5 demandes, avis favorable

AVIS DE PERTINENCE SUR UN RENOUVELLEMENT D'ASSOCIATION AU CNRS

Deux unités à examiner: avis très favorable et avis favorable

COLLOQUES

6 demandes sur dix ont été classées

CHANGEMENT DE DIRECTION D'UNITE

Deux demandes qui ont reçu un avis très favorable

CHANGEMENT DE SECTION, EVALUATION PAR UNE 2EME SECTION,

Un avis défavorable, la section ne disposant pas actuellement des éléments nécessaires pour juger de son rattachement à la section 38 tant que la situation n'est pas réglée par rapport à la section d'origine

EVALUATION

69 dossiers évalués: 4 départs à la retraite, 62 avis favorables, 2 avis réservés, 1 avis d'alerte

EVALUATION (BIENNALE OU QUADRIENNALE) SUITE A DEMANDE DE REEXAMEN

1 dossier, Avis favorable

RECONSTITUTION DE CARRIERE

2 dossiers, Avis favorable

MOTIONS VOTEES

Motion sur la présélection Section 38 du Comité national de la recherche scientifique Session de printemps 2010

Partagée sur la question de la présélection des dossiers, la section 38 rappelle les avantages de l'actuelle procédure, qui permet notamment au jury de mieux connaître les candidats. Elle

s'interroge sur l'intérêt d'une présélection qui augmenterait le travail de la section sans raccourcir notablement la durée des sessions de concours.

Si toutefois la procédure de présélection était généralisée, la section estime qu'elle doit impérativement s'accompagner d'un certain nombre de mesures destinées à garantir l'équité et la transparence de la sélection des dossiers :

- La procédure de présélection doit comprendre deux rapporteurs par dossier et non un seul comme il est prévu actuellement dans le document propositionnel du SGCN. En outre, ces rapporteurs doivent disposer de l'ensemble des pièces des dossiers de candidature et non d'un simple résumé qui ne permet pas d'évaluer les candidats selon l'ensemble des critères élaborés par la section.
- Le calendrier du concours doit être revu dans le sens d'un rallongement du laps de temps entre la mise à disposition des dossiers des candidats et la réunion de présélection du jury de concours. La période actuelle de 4 semaines doit être prolongée de 2 semaines au minimum, sans toutefois que la durée des sessions de la section ne soit étendue jusqu'à fin juin.

Votée à l'unanimité le 8 juin 2010, 17 sur 17

Motion sur la PES
Section 38 du Comité national de la recherche scientifique
Session de printemps 2010

La section 38 rappelle qu'elle est opposée à la logique des primes d'excellence. Elle considère que le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements et des carrières des chercheurs du CNRS. Elle estime également que l'instauration d'un nouveau système de primes devrait donner lieu à une réflexion concernant l'ensemble des personnels (ITA comme chercheurs). Elle regrette la précipitation et l'absence de concertation préalable avec les sections du Comité National afin de discuter et de proposer des alternatives sur les modalités d'attribution de primes acceptables par l'ensemble des acteurs de la recherche scientifique.

En l'état, le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » continue de poser de multiples problèmes, notamment l'adossement automatique des primes à des prix scientifiques et à l'obligation d'enseignement. Dans les conditions nouvelles liées aux campagnes de candidature, la section 38 s'inquiète en outre du fait qu'au contraire d'un alignement sur le régime universitaire, la PES a surtout pour effet de mettre en concurrence des chercheurs et enseignants-chercheurs au sein des instituts de recherche et des universités en faisant valoir des critères équivalents. Une telle mise en concurrence des individus contredit l'injonction de structurer la recherche autour d'un travail en équipe et en réseau.

La section met en garde également contre la multiplication de régimes « d'excellence » et d'exception (médailles, prix, primes; chaires, laboratoires et initiatives d'excellence...), imposés depuis des centres de calcul opaques, dont les modalités d'application ne peuvent qu'être difficiles à gérer.

En l'état actuel des choses et afin d'éviter des distorsions arbitraires dans les carrières des chercheurs, la section 38 rappelle qu'il est nécessaire que ce dispositif soit soumis à certaines conditions :

- l'attribution de ces primes devrait être liée à l'évaluation quadriennale des chercheurs par le comité national ;
- les écarts de montant devraient être réduits, et les barèmes fixes et non renégociables ;
- les modalités d'attribution et de renouvellement de ces primes devraient permettre de concerner le plus grand nombre de chercheurs.

Votée à l'unanimité le 8 juin 2010, 17 sur 17